



**AUTORISATION DE CIRCULER
DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- autorisation numéro 2018 - 101 -**

Pétitionnaire : LA PASTORALE PYRENEENNE

Adresse : La pastorale pyrénéenne - 94 ter, avenue François Mitterrand - 31500 SAINT GAUDENS

Nature de la demande : circulation,

Localisation : cœur du Parc National des Pyrénées - Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées,
Dossier suivi au Parc National des Pyrénées par Mme Sylvie ALBA- Secréariat général au Parc National des Pyrénées

Le Directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 331 4-1, L 331-4-2 et R 331-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR : *DEVN0826308D*),

Vu le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (NOR : *DEVL1234918D*),

considérant que les activités décrites, dans la demande du pétitionnaire mentionné en supra, sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

- article premier :

Dans le cadre des autorisations mentionnées aux articles en supra, Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées autorise les techniciens et bergers d'appui de la pastorale pyrénéenne à circuler sur dans le cœur du Parc National des Pyrénées avec les engins motorisés suivants :

Type	Immatriculation	Conducteur	Qualité
Peugeot Partner	EH 028 QL	Magali DEJARDIN	Technicienne chien
Peugeot Partner	EH 994 QK	Brice SIGE	Technicien chien

Type	Immatriculation	Conducteur	Qualité
Peugeot Partner	EH 008 QL	Lucie GUILLEROT	Technicien chien
Toyota Land Cruiser	DV 240 NM	Christophe DEU	Berger d'appui
Citroën Berlingo	DJ 698 VG	Pierre JORGE	Berger d'appui
Toyota Hi-Ace	BK 817 MN	Arnaud LEBLANC	Berger d'appui
Peugeot Partner	EF 244 GH	Matthieu GARNIER	Berger d'appui
Peugeot 205	6916 GY 09	Benoit Amiel	Berger d'appui
Peugeot 205	EH 303 LS	Magaly Passard	Berger d'appui
Dacia Sandero	AY 150 WT	Xavier COSTES	Directeur

La présente autorisation est délivrée dans le cadre du soutien à l'activité pastorale.

- article deux :

La présente autorisation est délivrée pour la saison estivale 2018.

- article trois :

Les personnels assermentés et commissionnés du Parc National des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions mentionnées en supra. La présente est délivrée sous réserve des autorisations utiles au titre de toute autre réglementation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc National des Pyrénées.

- article quatre :

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées disponible sur www.parc-pyrenees.com

Fait à Tarbes, le mardi 15 mai 2018.

Marc TISSEIRE
Directeur du Parc National des Pyrénées



Parc National des Pyrénées - villa Fould - 2, rue du IV septembre - boîte postale 736 - 65017 TARBES CEDEX

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé, par envoi recommandé, auprès de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.



Saint-Gaudens, le 4 avril 2018



Monsieur Yves HAURE
Villa Fould
2 rue du IV Septembre
65000 TARBES

Objet : Demande d'autorisation à circuler
et d'utilisation de chiens de conduite

Monsieur,

Dans le cadre du renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées, La Pastorale Pyrénéenne est chargée de la mise en place et du suivi des chiens de protection sur le massif, elle est également chargée de l'action « réseau bergers d'appui ». Ce suivi des chiens de protection et les activités du réseau bergers d'appui nécessitent des visites en estives et donc d'emprunter des pistes et des routes forestières dont certaines se situent sur le territoire du Parc National des Pyrénées.

Je me permets donc de vous solliciter afin d'obtenir des autorisations de circuler, pour l'année 2018, sur les pistes et les routes forestières du Parc National des Pyrénées.

De plus dans le cadre de leurs missions les techniciens « chiens de protection » et les bergers d'appui utilisent des chiens de conduite. Ainsi, je me permets également de vous solliciter afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser ces chiens de conduite sur tout le territoire du PNP.

Je vous transmets donc la liste des immatriculations et les caractéristiques des véhicules des techniciens et des bergers d'appui de La Pastorale Pyrénéenne qui pour les besoins de l'action pourront être amenés à circuler sur les pistes forestières.

Type	N° Immatr	Conducteur	Qualité	Organisme
Peugeot Partner	EH-028-QL	Magali Dejardin	Technicienne Chien	Pastorale Pyrénéenne
Peugeot Partner	EH-994-QK	Brice Sigé	Technicien Chien	Pastorale Pyrénéenne
Peugeot Partner	EH-008-QL	Lucie Guillerot	Technicienne Chien	Pastorale Pyrénéenne
Toyota Land Cruiser	DV-240-NM	Christophe Deu	Berger d'Appui	Véhicule privé
Citroën Berlingo	DJ-698-VG	Pierre Jorge	Berger d'Appui	Véhicule privé
Toyota Hi-Ace	BK-817-MN	Arnaud Leblanc	Berger d'Appui	Véhicule privé
Peugeot Partner	EF-244-GH	Matthieu Garnier	Coordinateur	Pastorale Pyrénéenne
Dacia Sandero	AY-150-WT	Xavier Costes	Directeur	Véhicule privé
Peugeot 205	6916 GY 09	Benoit Amiel	Berger d'Appui	Véhicule privé
Peugeot 205	EH-303-LS	Magaly Passard	Bergère d'Appui	Véhicule privé

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Xavier COSTES
Directeur de La Pastorale Pyrénéenne

LA PASTORALE PYRENEENNE

94 Ter, avenue François Mitterrand – 31800 ST GAUDENS - Tel : 05.61.89.28.50. - 06.79.47.86.88.
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

